



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 20 MARS 2026 - N° 2026/29B

Annule et remplace la délibération n° 2026/29 pour cause d'erreur de plume

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1<sup>ère</sup> extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

Date affichage : 23 mars 2026

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19    Présents : 19    Votants : 19    Pour : 19    Contre : 0    Abstention : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Gaëtan BUREAU, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Carine MOULY-MESAGLIO, Christophe METREAU, Marie BERNARD, Alexandra JOUVE, Alexis FORTUMEAU, Anthony PANNIER, Cathy STEVENS, Charlie ARNAUD, Claire CHABOT, Clémentine GAY, Florian CHAUSSAT, Jean-Louis CATTEAU et Priscille BASTERE

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Lionel NORMANDIN

OBJET : Désignation du référent « tempête ENEDIS »

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que les services d'ENEDIS sont souhaités, suite à la tempête Ciaran de début novembre 2023 mettre en place des correspondants tempête. Ces personnes-relais doivent être identifiées dans chaque commune pour intervenir aux côtés d'ENEDIS en cas de coupure générale due à une tempête.

Le correspondant tempête est un élu qui connaît particulièrement le territoire de la commune et qui agit comme de véritables « sentinelles de crise » dans la commune. En pratique le correspondant tempête sert de relais d'information au cœur de la gestion de crise entre les équipes d'ENEDIS et les autorités locales. L'expérience des tempêtes passées a montré la nécessité de disposer de tels contacts de proximité pour gagner en réactivité. ENEDIS sollicite chaque mairie pour nommer un référent qui sera son interlocuteur privilégié en cas d'intempérie majeure.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Jean-Louis CATTEAU ainsi que lui-même soient référents tempête ENEDIS.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE** que Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire de la commune et Monsieur Jean-Louis CATTEAU, Conseiller municipal soient les référents tempête ENEDIS,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF



Le Secrétaire de séance,